

USAGES PERMIS	NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES	
	CS-1	CS-2
1. HABITATION		
- habitation unifamiliale isolée	●	●
- habitation unifamiliale jumelée		
- habitation unifamiliale en rangée		
- habitation bifamiliale isolée		
- habitation bifamiliale jumelée		
- habitation trifamiliale isolée		
- habitation multifamiliale isolée		
- projet intégré à vocation résidentielle, villégiature ou de récréation	●	●
- projet intégré à vocation communautaire, récréo-touristique et de villégiature		
- habitation en copropriété		
- maison mobile		
- habitation en commun		
2. INDUSTRIES / MANUFACTURES		
- Sans nuisances		
- À faible nuisance		
- Avec nuisance		
- À forte nuisance		
- Avec nuisance extérieur		
3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS		
- Transport		
- Infrastructure légère		
- Infrastructure lourde		
- Service d'utilité publique légère	●	●
- Service d'utilité publique moyenne		
- Service d'utilité publique lourde		
4. COMMERCIALE		
- Commerce de gros		
- Commerce de détail de produits divers		
- Commerce de détail sans nuisance		
- Commerce de détail avec nuisance		
- Commerce au détail de véhicules		
- Commerce de détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers		
- Commerce d'entreposage intérieur		
5. SERVICES		
- Services professionnels, d'affaires et financiers		
- Services personnels		
- Services de restauration et d'hébergement	●	●
6. COMMUNAUTAIRE		
- Établissements gouvernementaux		
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social		
- Parcs et espaces verts		
7. LOISIRS		
- Activités culturelles		
- Activités récréatives		
8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION		
- Agriculture sans nuisance		
- Agriculture avec nuisance		
- Agriculture à forte nuisance		
- Foresterie		
- Extraction		
1) USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :	5332, 5513, 6513, 657,661, 663, 664, 67, 683	5332, 5513, 6513, 657,661, 663, 664, 67, 683
2) USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :	6643, 6644, 6646, 6647, 674, 675, 6833	6643, 6644, 6646, 6647, 674, 675, 6833
NORMES SPÉCIALES :		
IMPLANTATION :		
TERRAIN : (desservi par aucun service)		
Largeur minimale	50 m	50 m
Profondeur minimale	45 m	45 m
Superficie minimale	3000 m ²	3000 m ²
BÂTIMENT PRINCIPAL :		
Nombre d'étages	2	2
Hauteur maximale	12,2 m	12,2 m
Marge de recul avant	15 m	15 m
Marge de recul latérale	5 m	5 m
Marge de recul arrière	10 m	10 m
COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :	20 %	20 %
ESPACE NATUREL :	40 %	40 %
ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :		
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain		
Zone à risque d'inondation	●	
ZONES SPÉCIALES :		
Zone agricole (CPTAQ)		
PHA	●	●
PAE		
NOTES :		